COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2015.

Avec la participation des élus du Conseil Municipal.

CONVOCATION

Du vingt-sept octobre deux mille quinze adressée par mail à chaque Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et du Conseil municipal pour la séance du dix septembre deux mille quinze.

Ordre du jour initial.

1- Réflexion autour de la question de l'accueil des réfugiés- suite de la réunion du 10 septembre205

L'an deux mille quinze, le 19 novembre à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et les élus du Conseil Municipal, convoqué par voie électronique, s'est réuni sous la présidence de Dominique RONDI-SARRAT, Présidente.

Etaient présents : Dominique RONDI-SARRAT-Présidente/Maire, Ginette NEVEU, Evelyne CHARAIX, Marc DEJEAN, Michel MASTHIAS, Marc NERI, Sébastien BROS

Etaient excusés : Laurence BLANC, Malika MIFTAH, Louis-Vincent BRUNET, Corinne BARDOU, Chantal ANSO, Jean-Louis JOUBERT, Nicole CAGNEAU, Evelyne COURNAC.

Etaient absents : André SIMON, Monique DAUBA, Danièle DHERS, Jean-Philippe LANTES, Denis RADOU, Virginie BERGON, Michel MARQUES, Guy PAUL, Alain MAURETTE, Nicola BOUTESELLE, Caroline ANDRIEUX-LECOUTY, Paul YOBO.

Secrétaire de séance : Audrey GROWAS-COMBON, responsable du C.C.A.S.
Mohamed BEKHDADI-invité représentant l'association des jeunes musulmans participe à la séance.
Mme BAGUE-MIQUEL, représentante du secours catholique.

I. REFLEXION AUTOUR DE LA QUESTION DE L'ACCUEIL DES REFUGIES.

Rappel des conclusions de la séance du 10/09/2015

La majorité des membres sont favorables à mettre en place une ou plusieurs actions. Mme RONDI-SARRAT propose à l'Assemblée de prendre le temps de la réflexion, en concertation avec les membres de chaque association. La discussion peut continuer via le mail du CCAS. Elle informe qu'une prochaine réunion pourra être organisée dans les prochains jours. Elle demande aux associations et personnes de faire remonter les propositions qu'elle pourrait faire en fonction de leurs possibilités.

Mme RONDI-SARRAT informe l'Assemblée que suite à la première réunion, il n'y a eu aucun retour sur des possibilités d'action.
Elle donne la parole à Mme BAGUE-MIQUEL pour exposer son action.

Mme BAQUE-MIQUEL explique qu'elle fait partie d'un groupe de paroissiens qui s'est inscrit dans le projet d'accueil de réfugiés. Un comité a été constitué. Ils ont un logement mis à disposition par un bailleur privé. Le

comité a répertorié les ressources sur le territoire (traduction, transport,…). Ils contactent également les communes voisines pour voir quel soutien elles peuvent amener.
Les associations caritatives, restos du cœur, secours populaire, apporteront leur aide au niveau alimentaire.
Le logement a été meublé. Une demande pour l'accueil d'une famille a été déposée à la Préfecture.

Mme RONDI-SARRAT expose le cas de la commune d'Aussillon, ayant accueillant une famille, et des difficultés rencontrées par rapport à la barrière de la langue, notamment dans la scolarisation des enfants.

Mme BAQUE-MIQUEL répond que le comité a contacté des traducteurs et les établissements scolaires mais ils ne savent pas à ce jour quel type d'enfants ils auront (âge,…). Un médecin est prêt à intervenir.
Elle précise qu'ils auront besoin de tous les CCAS pour les démarches administratives.

Mme RONDI-SARRAT informe que la Préfecture devrait mettre en place un soutien administratif pour les réfugiés.

M MASTHIAS ajoute qu'une action similaire est réalisée sur Lavaur, avec mis à disposition d'un logement par un particulier.

Mme RONDI-SARRAT rapporte un entretien avec M BONHOMME qui a expliquer que la commune avait 2 logements temporaires sur Lavaur mais déjà occupée donc ne pouvant accueillir une famille de réfugiés.
Mme RONDI-SARRAT lit le mail de Mme BARDOU, excusée pour la réunion :
« Veuillez m'excuser, car je ne serais pas présente à la réunion du 19 novembre, à la réunion sur la question de l'accueil des migrants.
Bien que je compatisse de tout cœur, avec les peuples opprimés par un régime totalitaire ou terroriste, je pense que nos priorités sont désormais ailleurs.
Nous accueillons des migrants sans aucun contrôle préalable, nous les logeons, les nourrissons, alors que nous sommes incapables de nous occuper dignement des personnes, très nombreuses, qui se trouvent dans la précarité au sein de notre pays.
Encore, hier soir, au Conseil du CCAS, le Père Michel a demandé ce que nous avions à offrir à des SDF qui seraient dans l'urgence, au sein de notre commune. La réponse a été « pas de logement disponible, peut-être l'ouverture d'une salle de sport en cas d'urgence », ou « un appel au 115 et une douche » !
Je suis bien consciente que nous ne pouvons pas mais cela me désole et me met en colère quand je vois que l'on gratte les fonds de tiroir pour nos nécessiteux. Les fonds sont épuisés depuis la dernière commission du mois d'octobre...il n'y a pas de commission ni en novembre, ni en décembre, alors que ce sont des mois d'hiver difficiles et qu'il y a de plus en plus de famille sous le seuil de pauvreté avec des besoins urgents… il y a également la question de l'état financier de nos maisons de retraite, sur lequel je ne m'étendrai pas.
De plus, suite aux derniers événements, je me sens blessée au plus profond de moi ; la France, grande Terre d'Accueil a été meurtrie « par ses enfants ».
Je pense aux familles de toutes ces victimes innocentes.
On ne peut se permettre d'accueillir des personnes (de plus sans contrôle) si on ne le fait pas dans la dignité, et, nous n'en avons plus les moyens.
Cela ne peut que générer des conflits en tous genres…identiques à ceux que l'on voit dernièrement.
Mon mail peut-être cité à la réunion, si vous le désirez.
A bientôt, bien cordialement,"

Mme RONDI-SARRAT ajoute qu'effectivement il y a des situations de précarité auprès des administrés de la Commune mais il convient de ne pas mélanger les situations. Elle précise qu'il est nécessaire d'être conscient des conséquences, notamment en terme de durée de cet accueil.
Elle donne la parole à M NERI qui souhaite faire une allocution :

M NERI :
« Citation latine : l'erreur est humaine mais le pire est de persévérer dans l'erreur. Petit rappel la politique recouvre tout ce trait au gouvernement d'une communauté ou d'un état. Cela concerne les relations extérieures

l'organisation de la sécurité, de la défense, des finances publiques, l'économie, la justice, l'éducation et la culture. Maintenant passons au vif du sujet, on nous dit que les caisses de l'Etat sont vides, que la sécu est en déficit, que les caisses de retraite sont au bord du dépôt de bilan, il va falloir réduire l'aide aux personnes âgées et que les dotations de l'Etat aux collectivités locales vont être fortement réduites. En même temps, on nous dit que la France est riche, mais riche de quoi ? De ses millions de pauvres, de chômeurs d'immigrés, de ses milliards de dettes. Serions-nous riches sans le savoir ? Peut-être, quand on constate combien la France est généreuse avec les autres. En ce qui concerne les attentats, nous, on ne fait pas la différence, tout est lié. En ce qui concerne les attentats, nous, nous avons pleuré de tristesse pour nos morts mais nous avons aussi pleuré de rage contre tous ces incompétents qui nous gouvernent depuis 30 ans. Nous, nous ne nous unirons jamais. Les français ont la mémoire courte et sélective, rappelons-nous le massacre de Oued Zem, au Maroc le 20 août 1955, mon grand-père était responsable des eaux et forêts, et en poste. Veuillez consulter sur internet et vous comprendrez que la barbarie n'est pas d'aujourd'hui malheureusement. Quelques éléments importants à prendre en compte, après le massacre à Paris par des barbares. Les services de renseignements algériens avaient prévenu la France des imminents attentats. Merci à eux. M VALLS a refusé par idéologie que la Syrie lui communique la liste de tous les djihadistes français, Valeur Actuelle de ce jour. Merci à lui de ne pas avoir pensé à notre patrie et d'avoir comme unique préoccupation actuelle la lutte contre notre parti le Front National. Le Général Bertrand SOUBELET, troisième gradé par la gendarmerie a déclaré en commission au mois de février 2015, la vérité sur tous les problèmes qui touchent à la délinquance et à la justice. Résultat de son intervention, il a été viré et mis dans un placard par le gouvernement. Merci de ne pas avoir pris en considération ses déclarations, un jour j'espère, il faudra rendre des comptes au peuple. Aujourd'hui notre Président se réveille, il voudrait des vérifications avant d'accepter des réfugiés, il faut armer nos policiers municipaux, on croit rêver. Cela veut dire quoi ? La France est une véritable passoire et nos dirigeants ont peur. Ils n'ont même pas le courage de reconnaître leur incompétence. Sur ces dires, nous vous laissons car avec quelques amis patriotes, nous allons fêter le Gaillac primeur et le beaujolais primeur. Bonne soirée »

Mme RONDI-SARRAT donne une information, concernant les attentats et les mesures d'urgence prise pour assurer la sécurité des personnes. Donc certaines manifestations ont été ajournées. Concernant l'hommage aux victimes, une marche en ville n'a pas été organisée par mesure de sécurité, suite notamment aux directives du Préfet à éviter les regroupements. Elle a appelé néanmoins le collège pour l'organisation d'un moment de recueillement pour toutes les victimes civiles des attentats. Ce sera le 15 décembre 2015 à 15h00, place Soult. Ce sera annoncé par voie de presse et sur le site de la Mairie. La Mairie et les élus ne sont pas indifférents à ce qu'il s'est passé.

M NERI dit que lors de sa déclaration il n'a rien contre les élus locaux. Ces propos sont dirigés vers les élus du gouvernement et partis politiques nationaux.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'elle comprend le besoin de protection de la population mais elle souhaite ne pas faire l'amalgame entre réfugiés et terroriste. Elle note que sans solidarité entre les associations et s'unir les uns les autres, les actions ne pourront pas aboutir. Elle explique qu'à ce jour la commune de St-Sulpice peut apporter un soutien en terme de matériel,…

Mme BAQUE-MIQUEL informe qu'une réunion d'information est organisée à la salle paroissiale le 3 décembre pour discuter sur l'accueil d'une famille. Elle ajoute qu'il est question de l'accueil d'une seule famille de 6 personnes maximum. Le comité souhaite établir toutes les possibilités d'aide qu'ils pourront solliciter.

M MASTHIAS revient sur fait qu'il convient de ne pas faire de confusion. L'action est une action privé, à ne pas confondre avec une structure institutionnalisée.

Mme RONDI-SARRAT est d'accord mais elle souhaite rester vigilante sur les actions privées car l'accueil se fait dans la durée et il est important que les personnes privées s'engageant dans cette action soient conscientes de l'implication réelle que cela peut demander.

M MASTHIAS dit également que recevoir des SDF n'est pas la même chose que d'accueillir des réfugiés. Ce n'est pas la même mentalité.

M DEJEAN ajoute que pour ces personnes accueillies, il y aura tout un accompagnement social qui nécessitera des soutiens, notamment des institutions.

M BEKHDADI expose le fait que la volonté d'agir semble présente mais qu'il y a blocage au niveau d'un lieu d'accueil. Il rappelle qu'une piste avait été évoquée lors de la dernière séance.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'il n'y a eu aucun retour suite à la dernière réunion.

M BEKHDADI dit que son association peut apporter des interprètes, arabe/français, anglais/français, des aides financières, vestimentaires. Ils peuvent également accueillir ses familles ponctuellement dans un souci de soutien psychologique. Mais là il est d'abord question d'accueillir une famille sur du long terme.
Il demande si pendant la durée de traitement du dossier administratif, l'Etat met en place une solution d'hébergement.

Mme GROWAS-COMBON répond que les CADA, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile existent pour les demandeurs d'asile, le temps d'instruction de la demande mais ils n'ont pas la capacité d'accueillir la vague de réfugiés programmée.

M BEKHDADI revient sur l'aide financière que doit apporter l'Etat en cas d'accueil d'une famille. Il demande si elle est ponctuelle ou régulière.

Mme RONDI-SARRAT répond que l'Etat n'intervient financièrement qu'une fois, à l'accueil de la famille.

Mme CHARAIX rappelle l'invitation de Mme BAQUE-MIQUEL, le mardi 3 décembre 2015 à 20h00 au centre paroissial.

M DEJEAN ajoute qu'au niveau matériel, une collecte pourrait –être organisée.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'une collecte pourra être organisée pour les biens matériels. Elle pose néanmoins la question de l'aide pécuniaire.

M BEKHDADI propose d'organiser une collecte de vêtements et une collecte d'argent.

Mme RONDI-SARRAT propose de se mettre sur le marché de noël organisé par la mairie pour demander une participation aux administrés.

Mme GROWAS-COMBON pose la question de la récolte des fonds. Il serait préférable que ce soit une association.

M BEKHDADI trouve qu'il serait intéressant de favorise la participation des jeunes.

M DEJEAN demande, dans la mesure où la collecte financière permettrait de louer un local sur un bail d'un an, l'association de M BEKHDADI pourrait être porteuse du projet.

M BEKHDADI répond favorablement. Dans la mesure où les financements le permettent. Il faut également trouver un propriétaire favorable à la location pour les réfugiés, et donc à loyer modéré.

Mme GROWAS-COMBON ajoute qu'il serait intéressant de se rapprocher de l'ANAH dans le cas d'une location. Il faut aussi prend en compte les charges annexes.
Elle demande également qu'elle suite sera donnée à l'accompagnement de la famille d'ici un an, dans le cas où la collecte permettrait de financer un logement sur 1 an.

M DEJEAN ajoute qu'il faut également se positionner sur le nombre de personnes accueillies, pour déterminer la taille du logement.

Mme GROWAS-COMBON va se renseigner sur les droits des réfugiés, les délais…

Mme RONDI-SARRAT préconise d'organiser une collecte essentiellement d'argent car les associations locales se sont engagées sur les fournitures alimentaires et vestimentaires.

Conclusions :

- Organisation d'une collecte financière (voir les modalités de mise en œuvre)
- Voir renseignement autour des droits et des démarches administratives

Suite aux propositions. Point au 17 décembre 2015.

- Le CCAS est habilité à recevoir des dons et des legs, il peut de ce fait récupérer l'argent de la collecte.
- La collecte sera organisée, après les fêtes de noël.
- Infos diverses :

En tant que demandeur d'asile, la personne n'est pas autorisée à travailler avant un délai de 9 mois. Pour les majeurs, une allocation pour demandeur d'asile (Ada) peut être versée.
Durée de la procédure de demande d'asile, 3 à 9 mois selon la complexité de la situation.
Si reconnu réfugié, obtention d'une carte de séjour de 10 ans, donc accès au droit commun, droit de travailler.
Si protection subsidiaire, carate de séjour temporaire d'un an, accès au droit commun, mais vu la durée limitée ce peut être un frein pour l'accès au logement (notamment logement social) droit de travailler
Si refus de l'OFPRA, pas de droit de séjour.